

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

SASU 2MS FOOD

Rectification d'une erreur matérielle dans les statuts

L'an deux mille vingt-six, le 08 mai 2026,

L'associé unique de la société :

2MS FOOD

SASU au capital de 100 euros

Siège social : 30 Rue de Margate, 59140 Dunkerque

constate qu'une erreur matérielle figure dans les statuts mis à jour en date du 13/04/2026.

En effet, l'adresse du siège social mentionnée dans les statuts est incomplète, le code postal et la ville ayant été omis.

Il convient donc de lire désormais :

Ancienne mention :

« 30 Rue de Margate »

Nouvelle mention :

« 30 Rue de Margate, 59240 Dunkerque »

Le reste des statuts demeure inchangé.

L'associé unique décide d'adopter les statuts mis à jour et rectifiés en conséquence.

Fait à Dunkerque, le 08/05/2026

L'associé unique,
Monsieur NJOO EKOULE ARTHUR

